

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **114 (1988)**

Heft 20

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Commune du Locle	Réaménagement du centre ville, CI	Architectes et urbanistes établis ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel et inscrits au REG A ou B (le recours aux spécialistes d'autres disciplines établis hors du canton est autorisé), ainsi que tout architecte originaire du canton de Neuchâtel	30 sept. 88 (15 juin 88)	
Commune de Martigny	Aménagement de la place de Rome, CI	Architectes établis en Valais, en Suisse romande ou au Tessin, ou qui en sont originaires	30 sept. 88 (15 juin 88)	10/88 B 70
Commune de Loèche/VS	Aménagement du centre de La Souste, CI	Architectes établis ou domiciliés en Valais ainsi que les architectes valaisans domiciliés ou établis en Suisse	14 oct. 88	18/88 B 130
Interfinish «Holland» B.V. Almere (Pays-Bas)	Système de cloison de demain, CP	Architectes, architectes d'intérieur, designers industriels et étudiants de ces disciplines	28 oct. 88	18/88 B 130
Expo 92 Sevilla	Participation suisse à l'Exposition universelle de Séville 1992, CI	Architectes, graphistes et autres créateurs établis en Suisse depuis une année au moins ou de nationalité suisse domiciliés à l'étranger	31 oct. 88	18/88 B 130
Ville de Lausanne	Aménagement d'un quartier urbain de 7 ha au lieu-dit «Gare du Flon», CI	Architectes et urbanistes établis ou domiciliés en Suisse avant le 1 ^{er} janvier 1988, architectes et urbanistes suisses établis à l'étranger; association possible avec des architectes et des urbanistes étrangers	31 oct. 88 (31 août 88)	11/88 B 78
Commune de Monthey	Aménagement et structuration de la place de l'Hôtel-de-Ville, CP	Architectes domiciliés ou établis en Valais, architectes originaires du Valais, architectes (REG A ou B) domiciliés dans les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel, du Jura ou du Tessin	Décembre 88 (15 juillet 88)	14/88 B 102
Ville de Neuchâtel	Restructuration et agrandissement de l'Hôpital Pourtalès, Neuchâtel, CP	Architectes domiciliés ou installés dans le canton de Neuchâtel depuis le 1 ^{er} janvier 1987; architectes originaires du canton de Neuchâtel (REG A ou B), domiciliés en Suisse ou à l'étranger ainsi que des architectes invités	16 déc. 88 (4 juillet-12 août 88)	
Ville de La Chaux-de-Fonds	Construction de 200 logements aux Cornes-Morel, CP	Urbanistes et architectes domiciliés dans le canton avant le 1 ^{er} janvier 1988, inscrits au REG neuchâtelois A ou B des architectes, architectes originaires du canton de Neuchâtel et cinq bureaux invités	30 janv. 89 (31 oct. 88)	
Commune de Viège	Aménagement de Viège-Ouest, CI	Architectes et professionnels domiciliés ou établis en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou ressortissants suisses	31 janv. 89 (30 nov. 88)	18/88 B 130
Fondation Roi-Baudouin, rue Bréderode 21, B-1000 Bruxelles	Mise en valeur du site de la bataille de Waterloo (B), CI	Professionnels et étudiants ressortissants de la CEE dans les disciplines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement paysager et du graphisme	15 février 89 (15 oct. 88)	15-16/88 B 110
Association des communes de l'hôpital de district	Hôpital de la Gruyère, CI	Architectes REG A et B des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais ou Vaud établis ou domiciliés au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988	6 mars 89 (Nouveau : 19 sept. 88)	18/88 B 130
Ecole d'architecture de l'Université de Wisconsin (Etats-Unis)	«Visions pour la ville du futur», concours international	Architectes et urbanistes de toutes nationalités; les équipes pourront comporter des professionnels de toutes les disciplines et des étudiants	31 mai 1989 (31 oct. 88)	17/88 B 118
European Schweiz/Suisse/Svizzera	Habitat expérimental, CI	Architectes diplômé(e)s ETH-Z, EPFL, EAUG, ETS et architectes inscrit(e)s au registre A. Limite d'âge: 40 ans non révolus au 28.10.88	16 janv. 89 (28 oct. 88)	

Carnet des concours

Europan: Modes de vie et architectures du logement

En proposant aux architectes des neuf pays participants le thème commun de «Modes de vie et architectures du logement», l'Europan¹, coordination européenne de concours pour l'architecture nouvelle, entend contribuer au développement et au renouvellement de l'architecture en ouvrant la commande, dans le secteur du logement social, à de jeunes architectes.

L'Europan est à la fois:

- un ensemble de concours d'idées lancés au niveau national, permettant de dégager les spécificités de chaque pays pour les confronter ensuite au niveau européen;
- une aide à la réalisation pour les lauréats.

Se bornant à énoncer le thème, celui de l'adaptation du logement à des modes de vie qui diffèrent en fonction du lieu, des catégories sociales ou des tranches d'âge et qui évoluent à la mesure de la société et des apports techniques, l'Europan ne fixe ni programme ni situation. Dans le cadre donné, chaque candidat est appelé à se définir un programme et à élaborer un projet.

Les projets des concurrents seront ensuite analysés par une commission technique à partir d'une grille de critères. Enfin le jury débattera des projets, les comparera, pour sélectionner ceux qui lui paraîtront aptes à apporter des réponses nouvelles aux problèmes posés.

Dans un second temps, les organisateurs encourageront des maîtres d'ouvrage désireux de s'ouvrir à des pratiques innovantes à s'adresser aux lauréats, qui pourront alors être en situation de mettre en œuvre leur démarche sur la base d'un programme et d'un site donnés par un maître d'ouvrage.

Concours européen

La commission européenne, constituée de représentants des commissions nationales, fixe les règles et les cadres communs à tous les participants; elle veille à la bonne organisation du concours, élabore les critères de sélection, promulgue les directives, assure la diffusion des informations et s'assure des débouchés offerts aux lauréats.

La réussite de l'Europan se mesure aussi à la qualité des débats qu'il est capable de susciter, deux séminaires européens ont été prévus: le premier (en juin 1988) devait permettre de



mieux cerner les questions proposées à la réflexion des candidats et d'élaborer des critères de jugement communs aux divers concours nationaux; le second devra comparer les résultats des différents concours et ordonner les thèmes de l'exposition et du catalogue.

Concours nationaux

L'organisation interne, les modalités pratiques, l'adaptation du thème général à des particularismes locaux ou régionaux, les jurys, les jugements, la désignation des lauréats et leur gratification incombent aux commissions nationales, qui les prennent à leur charge.

Les commissions nationales sont composées de divers représentants de la construction et du logement: administrations publiques, maîtres d'ouvrage et représentants institutionnels des maîtres d'ouvrage.

Financement²

A l'échelon national, le lancement du concours, sa diffusion, l'annonce des résultats et les gratifications offertes aux lauréats sont l'affaire de chacun des partenaires de l'Europan. Les compléments financiers nécessaires à l'organisation et à la production d'une exposition et d'un catalogue demandent de faire appel à la communauté des partenaires, aux instances européennes et à des fonds privés intéressés à l'opération.

Calendrier

Inscription et information des jeunes architectes: jusqu'au 28 octobre 1988.

Elaboration des projets: d'octobre à décembre 1988.

Séminaire des jurys - 1^{er} Rencontres de la jeune architecture

¹ Voir IAS 15-16/88, p. B 111.

² Voir dans IAS 19/88, p. B 142, l'appel du président du Comité suisse European.

européenne à Berlin: 3, 4 et 5 octobre 1988.

Rendu des projets: 16 janvier 1989.

Commission d'expertise et jurys nationaux: 1^{er} trimestre de 1989.

Proclamation des résultats: 2^e trimestre de 1989.

Organisation European en Suisse

FAS/Groupe «Habitat 1992», Steinstrasse 65, 8003 Zurich, Jakob Schilling, tél. 01/462 03 16.

Actualité

Un diplôme européen EUR ING

Le 28 octobre 1987 à Paris, Alain Poher, président du Sénat français et lui-même ingénieur civil, remet les premiers diplômes EUR ING à cinquante-huit ingénieurs, dont six femmes, de dix-neuf pays. Le titre est imprimé sur un fond pastel bleu et vert avec une pyramide, un atome, les tours de refroidissement d'une centrale électrique, un satellite, une antenne de réception terrestre et une tête stylisée en toile de fond. La cérémonie s'est déroulée au Sénat dans le Jardin du Luxembourg, dans la pièce où Bonaparte fut nommé premier consul en 1799.

Organisée par la Fédération européenne des Associations nationales d'ingénieurs, la FEANI, dont le secrétariat est à Paris, cette journée marque l'entrée en vigueur du nouveau Registre européen. Celui-ci s'inspire en partie de notre Registre suisse et remplace le Registre européen des professions techniques supérieures créé en 1970, pour permettre de classer les compétences professionnelles.

Or en 1985 la FEANI, une organisation non gouvernementale dont les membres proviennent de 20 pays actuellement, estime que ce premier registre ne remplit plus son objectif. Il est mal adapté et ne prend plus en compte la diversité croissante des systèmes de formation en Europe. Mais quelle est la valeur d'un tel registre?

Il a certainement une valeur sociale en définissant clairement les équivalences des di-

plômes, lorsqu'un ingénieur formé dans un pays se fait engager dans un autre.

Il entérine la qualité et les qualifications du détenteur d'un EUR ING.

Il pose la base des règles d'équivalence entre pays d'Europe pour être admis par la Communauté européenne de Bruxelles, en espérant qu'elle va consacrer ce registre dans le droit public européen. La FEANI œuvre dans ce but.

Pour être admis et recevoir le diplôme EUR ING, la demande doit être faite à l'association nationale - la SIA pour les Suisses. Notre société est habilitée d'ores et déjà à juger du bien-fondé de cette demande qu'elle transmet avec recommandation à la FEANI, accompagnée d'émoluments. Les personnes intéressées peuvent demander au secrétariat de la SIA à Zurich le *Guide du Registre FEANI*, qui définit les buts, la structure, les normes pour être admis dans le groupe 1 ou 2, les cas spéciaux, etc.

J'ai eu le très grand plaisir de recevoir le diplôme EUR ING N° 7 en même temps que M. W. Gysin, ingénieur ETS, président de l'UTS, qui a reçu le N° 5, et le professeur H. Hauri, ingénieur EPFZ, avec le N° 6 - les trois Suisses de la Confédération helvétique ayant reçu leur diplôme, par ordre alphabétique, après les deux Autrichiens et les deux Belges et avant l'ingénieur cyprote.

Jacqueline Juillard,
ingénieur EPFL



Cérémonie de remise des diplômes d'ingénieur européen: on reconnaît Mme Jacqueline Juillard au côté de ses deux collègues suisses, MM. Gysin et Hauri.